



LES SALARIES DE LA BRANCHE A DOMICILES EN COLERE

LETTRE OUVERTE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET A MADAME LA MINISTRE DU TRAVAIL

Monsieur le Président de la République,
Madame La Ministre du Travail,

Devant l'absence de réponse à nos différents courrier, nous venons aujourd'hui réitérer notre demande d'une écoute et une sensibilisation de votre gouvernement concernant les métiers de l'Aide, de l'accompagnement et des Soins à Domicile.

La branche de l'Aide, de l'accompagnement et des soins à domicile représente 226 500 salariés dont 96,50 % sont des femmes.

- 41 % des salariés sont non qualifiés ;
 - 89 % sont à temps partiel, généralement imposé ;
 - Le salaire brut moyen d'un salarié non qualifié est de 972€ brut ;
 - 16 % des salariés ont été reconnus inapte en 2014 ;
- Les Arrêts maladie sont en augmentation constante dû aux conditions de travail et au turn over ;
- 42 % des associations ont déclaré des inaptitudes en 2014 ;
 - L'âge moyen du salarié inapte dans la branche est de 49 ans et demi, pour une ancienneté de 9 années. La sinistralité est

4 fois supérieur à la moyenne nationale et supérieure au secteur du bâtiment.

Chacun, chacune a pu observer que l'Aide, l'accompagnement ou les soins aux personnes âgées, ou en précarité, aux enfants, aux handicapés, aux malades, jusqu'ici sous tutelle politique par le biais d'associations à but non lucratif (loi 1901), agréées, conventionnées et financées par les Conseils départementaux, les ARS (agence régionale de santé), les caisses d'allocations familiales, les caisses de retraite et certaines mutuelles...tombe en désuétude faute de moyens tant financier qu'humains dans les départements. Les salariés de ces associations subissent de plein fouet une compression des budgets alloués pour le maintien de l'autonomie et la dignité des personnes. Ces salariés précaires ou en voie de précarisation. On se rend compte que la plupart peuvent prétendre à la Prime D'Activité (pour votre information, une Aide à Domicile avec 850 euros de salaire mensuel a vu augmenter sa prime d'activité d'un montant de 5,85 euros et une baisse de 35 euros d'APL), ce n'est pas ce que vos Ministres ont annoncé sur une chaîne de télévision, Monsieur le Président de la République nous sommes loin des 100 euros annoncés.

Les fusions, restructurations, regroupements, les CPOM, dans notre secteur professionnel contribue à la casse des missions de service public et remettent en cause l'essence même de **notre protection sociale**.

Devant l'allongement de la durée de vie, rien a été mis en œuvre depuis 20 ans, et ce n'est pas la loi sur le vieillissement qui a donné des moyens financiers suffisant. L'étude nationale des coûts sur les prestations, réalisée par la commission nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), à la demande de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), publiée en mai 2016 démontre que le coût horaire

global moyen doit s'élever à 24,24€. La loi vieillissement n'a pas tenu compte de cette étude afin de mettre en place un coût horaire nationale unique. Actuellement le coût horaire varie entre 17,50 et 25 euros selon le bon vouloir des départements.

La variation du coût horaire selon les départements, les plans d'aide avec des interventions trop courtes par rapport aux besoins réels des personnes aidées, le non-respect de la convention collective et de l'accord de branche sur les temps modulés, font un ensemble qui détériore considérablement les conditions de travail des salariés de la branche.

Les plans d'aide actuels se transforment en « robotisation ».

Les salariées de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile sont des « wonder women » peut être !

De plus en plus de salariées sont en accident de travail ou en maladie professionnelle dû aux conditions de travail, au stress...quand on met en place une pratique d'abattage imposé, rien de surprenant. Le personnel intervenant est désemparé par ces temps d'intervention trop courts, il est pris au piège entre la durée d'intervention et le bien être des personnes soignées, il doit donc choisir entre le coût et un travail de qualité et relationnel.

Les financeurs ne pensent qu'aux coûts des prestations, les employeurs à la rentabilité et à maintenir leur équilibre budgétaire par le biais des plans CPOM (Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) par exemple.

Qu'en est-il des salariées de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile, des personnes âgées, des enfants, des handicapés, des malades ?

Les considère-t-on comme des êtres humains à part entière, ou comme des charges pour la société.

Mr le Président de la République, Mme la Ministre, Messieurs les élus politiques vous devez prendre vos responsabilités, vous êtes élus par le peuple ,pour servir le peuple, vous n'êtes pas élus par les directeurs financiers pour servir les entreprises qui remplaceraient des associations du social pour faire du profit, des entreprises qui souvent sont des filiales cachées d'entreprises multinationales du CAC 40...des entreprises qui font du fric sur la misère et le malheur, des entreprises en place par des grandes compagnies mutualistes ou d'assurances mais aussi financières...

A ce titre, Mr Le Président, Mme la Ministre vous nous devez des comptes, les salariés de la branche à domiciles revendiquons des actes concrets aux belles paroles.

Nous savons que l'argent existe !

A combien estimez-vous le coût d'une personne âgée à bien vieillir, bien aidée, soignée jusqu'à la mort dignement chez elle.

Monsieur le Président, Madame la Ministre, Messieurs les élus politiques seriez-vous heureux-ses d'être aidés, soignés d'ici peu dans de telles conditions. C'est de la maltraitance envers les usagers, patients, familles et les salariées. Rappelons que depuis 2005 avec la loi Borloo, le secteur a été ouvert au secteur privé lucratif comme de la marchandise. L'humain et plus particulièrement la personne âgée dépendante est devenue un commerce, c'est une « véritable violence sociale subie par les salariées et les usagers ».

Le secteur de l'Aide à Domicile ne doit pas être une solution de variable ajustement, de turn over dans les chiffres de l'emploi social qui réduit les chiffres du chômage.

Monsieur le Président, madame la Ministre vous devez prendre conscience que les services d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile sont d'intérêts publics et soit reconnus comme tel. **Un service public d'aide,**

d'accompagnement et de soins à domicile reconnu au même titre que la maladie au sein même de la sécurité sociale sans reste à charge pour une protection sociale de qualité et ainsi être soigné selon ses besoins et non selon ses moyens.

Non le secteur de l'Aide à domicile n'est pas un secteur marchand, il n'est pas à vendre. Nous travaillons au plus près de l'Humain et intervenons auprès de publics fragiles jusqu'à la mort. Il faut donc de vrais moyens à la hauteur des besoins. C'est un choix de société basé sur la solidarité intergénérationnelle et non pas celle du chacun pour soi.

Nous, personnels du maintien à domicile des personnes dépendantes, nous vous sollicitons pour vous faire part des difficultés que subit la branche de l'Aide à Domicile. L'Etat ne cesse de vanter le maintien à domicile des personnes en situation de dépendance mais ne prend pas les mesures nécessaires pour nous fournir les moyens de le faire correctement. Pourtant ces femmes et ces hommes travaillant auprès de nos séniors sont un maillon essentiel et indispensable au maintien à domicile.

Nous sommes les invisibles, vous ne nous entendez pas, nous ne faisons pas la UNE des journaux télévisés...car nous sommes souvent isolées, en petite structure, vous n'écoutez pas nos représentantes syndicales, alors pourquoi écouteriez-vous toutes celles et ceux qui ne sont pas syndiqués et qui pourtant font cause commune avec les syndicats et les gilets jaunes. Nous sommes discrets et subissons en silence...bien souvent le travailleur à domicile est une femme en situation de famille monoparentale qui subit le temps partiel (disponible du lundi au dimanche de 8h à 20h) mais qui n'a pas de qualification ou très peu (62% des salariés de la branche sont pas ou très peu qualifié) et dans la pensée collective n'est « qu'une simple femme de ménage ».

N'est pas Aide à Domicile qui veut. Il faut beaucoup de qualités pour exercer ces métiers dont la principale est l'humanité, le cœur, le don de soi...mais ces compétences essentielles ne sont pourtant pas reconnues. Les salariés de la branche passent de domicile en domicile, multiplient des gestes répétitifs tel que le ménage, la préparation des repas, les courses, la toilette, les tâches administratives, accessoirement nous sommes aussi psychologues et tant d'autres encore...pour lesquelles nous intervenons sans pour autant être formées. Nous n'avons pas les moyens pour accompagner la perte des repères, l'accompagnement dans la maladie, le réconfort, etc.

Pour toutes ces raisons, les salariés de la branche à Domiciles vous interpellent :

1- Nos salaires sont gelés, nous vous demandons une révision des grilles de salaires, une AUGMENTATION de la VALEUR du POINT, une AUGMENTATION des BAS SALAIRES. Actuellement les salariés en catégorie A (non diplômé) ont un coefficient de salaire inférieur à 13 années en dessous du SMIC horaire. Le 1^{er} coefficient est à 270, fois la valeur du point : 5.38€, soit 9,577€/h.

2-Nos frais kilométriques s'envolent, le remboursement est le même depuis 2008 soit 0,35€/km, nous demandons une REVALORISATION des indemnités km et une prise en charge de tous les temps et frais kilométriques engagés par le salarié sans compter le frais d'entretien des véhicules personnels des salariés. Aujourd'hui seule une partie est prise en compte alors que le métier exige de nombreux déplacements professionnels.

3-Nous demandons une RECONNAISSANCE des métiers de la branche à Domicile.

4-Nous demandons une AMELIORATION des carrières et des CONDITIONS DE TRAVAIL.

5-Nous demandons des propositions concrètes concernant les conditions de travail, d'interventions et les besoins des personnes accompagnées dans leur globalité (l'arrivée au domicile, préparer un repas, faire manger la personne en 30 min chrono, cela s'appelle Monsieur le Président, de la MALTRAITANCE).

6-Nous demandons à ce que la SUBROGATION devienne obligatoire pour toutes les salariées de l'Aide à Domicile car là où la subrogation n'est pas, des salariées se retrouvent avec des fiches de paie à zéro voir en négatif lorsqu'elles sont en maladies.

Enfin Monsieur le Président, dans votre courrier vous écrivez que vous ne tolérez pas que l'on manque de respect à l'encontre de vos Ministres.

Nous, salariées de la branche à domicile, n'acceptons pas de voir vos Ministres sur des chaînes de grande écoute déclarer « qu'il est indécent de vivre avec seulement 5000 euros par mois et que l'augmentation de leurs revenus étaient nécessaire ».

C'est un manque de respect pour nos professions car nous gagnons en moyenne 850€ mensuel et donc totalement indécent d'être un salarié pauvre.

Monsieur le Président, Madame la Ministre nous demandons une audience auprès de vos services afin de discuter et que vous nous donniez les moyens nécessaires pour remplir pleinement ce rôle d'UTILITE SOCIALE et/ou MEDICO SOCIAL dans les meilleures conditions possibles.

Nous comptons sur vous.

Veillez agréer Monsieur le Président de la République,
l'expression de notre très haute considération.

MME MAZEAU SANDRINE

Secrétaire du syndicat départemental de la Branche de l'Aide
à Domicile Haute Corse .

Tél : 06.45.13.75.61

Mail : cloudysandrine@yahoo.fr